

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 JANVIER 2014**

Délibération 008/2014 : "subvention exceptionnelle SNL".

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS D'INSERTION SIS 16 BD ST-VINCENT

Mme BORDE présente le rapport.

L'association SNL ESSONNE (solidarité nouvelles pour le logement en Essonne) projette de réaliser une opération de réhabilitation et construction sise 17 rue du haut puits et 16 boulevard St-Vincent en vue d'y créer 6 logements d'insertion.

Ce projet consiste à réhabiliter la construction donnant 17 rue du haut puits en 4 logements (1 T3 et 3 T1bis) et à construire 2 logements (2T3) ayant un accès au 16 boulevard ST-VINCENT le tout sur un terrain d'une superficie de 628m².

Le financement principal de cette opération est assuré par des subventions de l'Etat et des conseils Régional et Général.

Le coût total de l'opération s'élève à 992 780 euros se décomposant comme suit :

	Construction logements	2	Réhabilitation 4 log^{ts}	TOTAL
Charge foncière	86 260		222 210	308 470
travaux	257 165		324 720	581 885
honoraires	45 175		57 250	102 425

L'association SNL sollicite le concours financier de la commune d'Etréchy sous forme de deux subventions :

Une subvention de 6419,62 euros représentant 1.65% du coût global de l'opération de construction de 2 logements

Et une seconde de 37 686.20 représentant 6.24% du coût global de l'opération de réhabilitation de 4 logements

Soit au total un montant de 44 105.82 euros.

Il est envisagé de fractionner sur trois exercices budgétaires 2014, 2015, 2016 le versement de ces subventions.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de donner un avis favorable à la réalisation de l'opération par SNL PROLOGUES, structure de maîtrise d'ouvrage de SNL ESSONNE, et de décider le principe de versement d'une subvention à SNL ESSONNE d'un montant de 6419,62 euros représentant 1.65% du coût global de l'opération de construction des 2 logements et le principe de versement d'une subvention à SNL ESSONNE d'un montant de 37 686.20 représentant 6.24% du coût global de l'opération de réhabilitation des 4 logements

Considérant que l'association Solidarités Nouvelles pour le logement Essonne, SNL ESSONNE, projette de réaliser une opération de construction par l'intermédiaire de sa structure de maîtrise d'ouvrage « SNL-PROLOGUES» sur une parcelle sise 16 BD ST-VINCENT en vue d'y créer deux logements d'insertion,

Considérant que le financement principal prévisionnel est assuré par des subventions de l'Etat, des Conseils Général et Régional,

Considérant que pour le bon fonctionnement de cette opération SNL Essonne a demandé à la commune une surcharge foncière de 6419,62 euros,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

DECIDE de donner un avis favorable à la réalisation de l'opération par SNL-PROLOGUES structure de maîtrise d'ouvrage de SNL ESSONNE,

DECIDE le principe de versement d'une subvention à SNL ESSONNE d'un montant de 6419,62 euros sur 3 exercices réparti comme suit :

- 2419.62 € sur l'exercice 2014
- 2 000 € sur l'exercice 2015
- 2 000 € sur l'exercice 2016

représentant 1.65% du coût global de l'opération de construction des 2 logements sis 16 bd St-Vincent

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA REHABILITATION DE 4 LOGEMENTS D'INSERTION SIS 17 RUE DU HAUT PUIITS

Mme BORDE présente le rapport.

Considérant que l'association Solidarités Nouvelles pour le logement Essonne, SNL ESSONNE, projette de réaliser une opération d'acquisition amélioration, par l'intermédiaire de sa structure de maîtrise d'ouvrage «SNL-PROLOGUES» sur une parcelle sise 17 rue du haut puits, en vue d'y créer quatre logements d'insertion,

M. BOURGEOIS rappelle que la commune est partie prenante dans cette opération, c'est sa participation qui déterminera la participation des autres partenaires, l'Etat, le Département ou de la Région. Ces logements pourront être classés dans le patrimoine social d'Etréchy. De plus, et même si Etréchy aujourd'hui n'est pas astreint à un pourcentage de logements sociaux, comme certaines communes voisines, cela le deviendra sûrement.

Cette opération sera aboutie d'ici deux ou 3 ans.

Mme PERIGAULT demande s'il est prévu des places de stationnement au vu de l'étroitesse des rues.

M. BOURGEOIS répond affirmativement, des places vont être créées à l'intérieur de la propriété.

Considérant que le financement principal prévisionnel est assuré par des subventions de l'Etat, des Conseils Général et Régional,

Considérant que pour le bon fonctionnement de cette opération SNL Essonne a demandé à la commune une surcharge foncière de 37 686,20 euros,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

DECIDE de donner un avis favorable à la réalisation de l'opération par SNL PROLOGUES, structure de maîtrise d'ouvrager de SNL ESSONNE,

DECIDE le principe de versement d'une subvention à SNL ESSONNE d'un montant de 37 686,20 euros sur 3 exercices réparti comme suit :

- 13 686,20 € sur l'exercice 2014
- 12 000 € sur l'exercice 2015
- 12 000 € sur l'exercice 2016
-

représentant 6,24% du coût global de l'opération de réhabilitation sise 17, rue du haut puits